

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/585/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'organisation du Marché de Noël 2025.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

- Article 1er :** Du Mercredi 26 novembre 2025 – 8h00 Au Mardi 9 décembre 2025 – 17h00
Le stationnement sera interdit place Isabelle d'Orléans et de Bragance sur dix places, afin d'y installer des plots Vigipirate.
- Article 2 :** Du Mardi 2 décembre 2025 – 8h00 au Dimanche 7 décembre 2025 – 21h00
Trois places de stationnement handicapés place Isabelle d'Orléans et de Bragance au plus près de l'entrée du Marché de Noël seront matérialisées par des barrières et panneaux. **Ces places sont réservées exclusivement pour les personnes handicapées, ou grand invalide de guerre (GIG) ou grand invalide civil (GIC).**
Le reste du parking sera réservé uniquement aux exposants.
- Article 3 :** Du Lundi 1er décembre 2025 – 8h00 au Lundi 8 décembre 2025 – 12h00
L'Allée du Cheval sera fermée à la circulation, de l'entrée de la Cour d'Honneur à la Place Isabelle d'Orléans,
- Article 4 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.
- Article 5:** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le dix-huit novembre deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

